

An aerial photograph of Monaco, France, taken at dusk. The city is built on a steep cliffside overlooking the Mediterranean Sea. The buildings are illuminated with warm lights, and the sky is a mix of blue and orange. The sea is dark blue, and the overall atmosphere is serene and luxurious.

BIENVENUE À MONACO

Une principauté pas comme les autres située sur les bords de la Méditerranée, la Principauté de Monaco s'étend sur seulement 2,02 km². Mondialement connu pour ses paysages sublimes, son climat généreux et son appétence pour le luxe, la mode, la culture et le sport, Monaco s'affirme comme l'un des endroits les plus bankable de la planète. Présentation en cinq points d'une ville-État à part.

Son histoire

Les premières traces de vie à Monaco remontent à environ 300 000 ans avant Jésus-Christ. Des ossements et autres traces de la vie préhistoriques sont encore régulièrement retrouvés sur les chantiers de la Principauté, tandis que des grottes sont même visitables (celles de l'Observatoire au Jardin Exotique et celle de Saint-Martin à Monaco-Ville). Mais l'histoire moderne de Monaco, on la doit à la célèbre famille Grimaldi, qui règne sur la Principauté depuis le XVIIIe siècle.

L'autorité des Grimaldi fut définitivement reconnue en 1314, et s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui à la seule exception de la période de 1793-1814 pendant laquelle Monaco fut intégrée à la France, sous le nom de Fort-Hercule. Jusqu'en 1861, la Principauté de Monaco comprenait les communes de Roquebrune-Cap-Martin et Menton, avant que ces dernières ne soient rattachées à la France. En 1918, la Principauté et la France ratifient un traité accordant une protection limitée de Monaco par l'État français. La souveraineté monégasque est enfin reconnue comme indépendante, à une condition seulement. Si la dynastie actuelle venait à s'éteindre, le territoire intégrerait la France.



Son histoire

La Principauté connaît un important essor économique à l'époque du Prince Charles III. Face à la popularité des établissements balnéaires des villes françaises voisines, le Souverain décide d'en construire un pour Monaco, ainsi qu'un petit casino. Les résultats, au début, sont peu probants. Souhaitant attirer plus de touristes, Charles III décide de faire appel à François Blanc, un homme d'affaires provençal ayant fait fortune grâce à un établissement de jeu à Bad-Homburg. Ce dernier crée, en 1863, la Société des Bains de Mer (SBM) et développe le casino, autour duquel sont bâtis plusieurs hôtels de luxe. Avec une concession des jeux accordée pour cinquante ans, les revenus versés par la SBM constitueront pendant longtemps le seul trésor public et privé de Monaco. La société sera également responsable de la prise en charge des services publics, dont l'ouverture d'une ligne de chemin de fer reliant Nice et Menton.

La SBM gère aujourd'hui les plus grands établissements de la Principauté : le Casino de Monte-Carlo, l'Hôtel de Paris, l'Hôtel Hermitage et bien plus encore. Il s'agit également du plus gros employeur de la Principauté en matière d'effectifs.

Le saviez-vous ?

Le drapeau de Monaco est composé de deux bande horizontales également proportionnées, rouge en haut et blanche en bas. Le dessin date de 1881, mais les couleurs remontent aux étendards monégasques du XVe siècle. Sur le Palais princier, les bâtiments du gouvernement ou encore le yacht du Prince, on peut observer le drapeau d'État. Ce dernier est blanc, et est composé des armoiries de Monaco.



Sa politique

Le Prince Albert II est assisté par le Ministre d'État, qu'il est chargé de choisir. Jusqu'au 1er décembre 2005, le Ministre d'État devait obligatoirement être un citoyen français, choisi parmi plusieurs hauts fonctionnaires proposés par le gouvernement français. Un traité d'amitié et de coopération signé entre Monaco et la France a permis d'abroger cette obligation. Pourtant, jusqu'à aujourd'hui, aucun monégasque n'a encore été désigné comme Ministre d'État par le Prince.

Le Ministre d'État préside un Conseil du gouvernement, composé de cinq Conseillers de Gouvernement – Ministres répartis dans les départements suivant :

Département de l'Intérieur

Département des Finances et de l'Économie

Département des Affaires Sociales et de la Santé

Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme

Département des Relations Extérieures et de la Coopération



Sa politique

Il n'existe aucun ministre de la Justice : à Monaco, cette dernière est indépendante du pouvoir exécutif. L'administration de la justice relève de la Direction des Services Judiciaires, qui a été organisée en 1918 séparément de l'autorité gouvernementale, afin d'assurer son autonomie.

Le pouvoir législatif, quant à lui, est conjointement exercé par le Prince et le Conseil National. Cette assemblée représentative vote les lois et le budget. Elle est actuellement présidée par Stéphane Valéri. Tous les cinq ans, 24 membres sont élus au suffrage universel par les citoyens de nationalité monégasque majeurs des deux sexes.

La Principauté est également dotée d'un Conseil Communal (qui délibère sur les affaires locales) mais également d'un Conseil Économique, Social et Environnemental, d'un Conseil de la Couronne, d'un Conseil d'État et d'une Commission Supérieure des Comptes.

La Principauté de Monaco fait également partie de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, ainsi que de l'Organisation internationale de la francophonie.



Sa démographie

La population de Monaco est estimée à 38 942 (chiffres de 2022), ce qui en fait l'État le plus densément peuplé au monde avec presque 19 000 habitants au km². Autre particularité, les Monégasques sont en minorité dans leur propre État.

Au nombre de 9 500 habitants, il représente environ un quart de la population. Au total, 139 nationalités différentes sont représentées parmi les résidents.

Parmi eux, une majorité de Français (9 286), mais également des Italiens (8 172), des Britanniques (2 795), des Suisses (1 187), des Belges (1 073) ou encore des Allemands, des Russes, des Néerlandais ou des Portugais.

La langue officielle est le français, mais l'italien et l'anglais sont aussi couramment utilisés. La Principauté de Monaco possède sa propre langue, « le monegù », qui est enseigné dans les écoles.



Sa géographie

Monaco est situé au bord de la Méditerranée, sur la Côte d'Azur, à mi-chemin entre la ville de Nice et l'Italie. Deuxième plus petit État indépendant au monde après le Vatican, le territoire de Monaco s'étend sur une superficie globale de 2,02 km² seulement. Il est bordé par les communes françaises de La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin, Cap d'Ail et Beausoleil. L'altitude de la Principauté ne dépasse pas les 70 mètres (la place du Palais se trouve à 62 mètres), même si les flancs du mont Angel culminent à 164 mètres au-dessus de la mer.

Au cours des dernières années, des travaux de grandes envergures ont permis au territoire monégasque de s'étendre sur la mer : le quartier de Fontvieille, par exemple, a permis d'étendre la Principauté de 22 hectares. Un nouveau quartier de six hectares est actuellement en construction ; les travaux devraient être finalisés en 2025.



Sa géographie

VOIR AUSSI : [VIDEO. Monaco gagne six hectares sur la mer](#)

Actuellement, Monaco est composée des quartiers suivants :

- La Condamine
- Fontvieille
- Le Larvotto
- Le Jardin Exotique
- Monaco-Ville
- Les Moneghetti
- Monte-Carlo
- La Rousse

